



Communiqué de presse du 18 mars 2020

Protéger la santé des salarié-e-s, leurs revenus et leurs emplois

Assurer les activités indispensables à la population

Face à la pandémie de coronavirus Covid-19, à la menace que cette pandémie fait peser sur la santé des travailleurs-euses et sur le système sanitaire, la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) appelle les autorités à suspendre de manière contraignante toute activité économique ne répondant pas aux besoins essentiels de la population, ainsi qu'à prendre toutes mesures utiles pour assurer l'emploi, le salaire, et le versement des prestations sociales.

Protéger le personnel qui continue à exercer

La CGAS appelle également les employeurs, publics ou privés, à respecter les droits des travailleurs-euses assurant les services essentiels à la population et leurs obligations à l'égard de ceux-celles-ci, notamment en matière de rémunération et de protection de la santé.

Les syndicats genevois sont submergés de sollicitations de salarié-e-s préoccupé-e-s par le manque de protection de leur santé ou par la peur de rester sans revenu suite à la crise sanitaire actuelle. Personnes renvoyées à la maison sans savoir si elles toucheront un salaire, absence totale de mesures de protection ou mesures insuffisantes, personnel pris d'assaut par les clients, etc. Certains secteurs sont particulièrement concernés, notamment dans des secteurs considérés comme essentiels : vente, nettoyage, livraison à domicile, soins à domicile, mais aussi dans les services publics. D'autres secteurs sont concernés, comme la construction, l'aéroport ou les hôtels.

La CGAS exige que le personnel soit consulté dans la mise en place de ces mesures et demande la mobilisation de l'Inspection cantonale du travail, en collaboration avec le service du médecin cantonal, pour vérifier sur place les conditions sanitaires des entreprises ainsi que les conditions du travail depuis le domicile.

Assurer l'emploi et les revenus

Des mesures immédiates et non procédurières doivent être mise en place pour assurer l'emploi et les revenus de l'ensemble des salariés, y compris le personnel temporaire, auxiliaire ou payé à l'heure. Des fonds doivent également être débloqués pour les travailleurs-euses précaires non couvert-e-s par les assurances sociales. La CGAS exige l'interdiction des licenciements pour toutes les entreprises au bénéfice d'aides publiques.

Financer solidairement les mesures urgentes

L'intervention massive des pouvoirs publics doit être financées par la fin des privilèges fiscaux accordés aux entreprises, aux actionnaires, et aux détenteurs-trices du capital. Quant aux mesures destinées à pallier les carences d'assurances sociales pour les formes atypiques d'emploi (travail temporaire, travail sur appel, faux indépendant-e-s, etc), elles doivent être financées par les employeurs imposant ces formes de travail précaires.

Garantir les libertés démocratiques

Devant l'ampleur de la crise, des libertés fondamentales ont été restreintes, comme le droit de manifester. Prenant la mesure de la gravité de la situation, la CGAS s'est prononcée pour l'annulation de la manifestation du 1er mai et le report de la Grève pour l'avenir et le climat prévue 15 mai.

La CGAS appelle les employeurs et les autorités politiques à observer une trêve aussi longtemps que le droit de réunion et de manifestation seront restreints pour des motifs sanitaires.

Enfin, la CGAS appelle solennellement les autorités cantonales à reporter les votations cantonales du 17 mai à une date ultérieure, et à intervenir auprès de la Confédération pour qu'elle en fasse de même avec les votations fédérales, les conditions pour mener une campagne de manière démocratique n'étant pas réunies.

Commission tripartite d'urgence

Nous avons appris ce matin que le Conseil d'Etat accepte enfin notre demande de réunir une cellule de crise tripartite, réunissant le Conseil d'Etat, les administrations directement concernées par nos revendications telles que l'OCIRT et le service du Médecin cantonal, les organisations patronales et les syndicats.

Nous nous réjouissons de cette décision quand bien même nous déplorons qu'elle ait autant tardé.

Genève, le 18 mars 2020

Contacts :

Alessandro PELIZZARI, président de la CGAS, secrétaire régional UNIA Genève :
079 817 29 04

Davide De Filippo, vice-président de la CGAS, co-secrétaire général SIT :
079 707 14 67

Annexe :

Plan d'urgence syndical contre le coronavirus: Protéger la santé des salarié-e-s, leurs revenus et leurs emplois